Image not found or type unknown

Frais pompe funèbre

Par **Cass29**, le **16/12/2019** à **15:11**

Bonjour mon père et décédé il y a un mois. M'entendant pas avec mes frères et sœur je n'est pas spécialement etait convier à fair les papier au pompe funebre. J'ai signer lors de l'enterrement un devis. Je vien vous car je voulais savoir nous somme 7 enfant au total et l'un d'eux me dit que nous serons que 3 à payer car on es que 3 à avoir des revenue. Donc je voulais savoir si le total de la facture devais être diviszr par 3 ou par 7 car je ne voie pas pourquoi je payerai pour les autre et que en plus je payerais des choces qui était pas utile pour l'enterrement donc j'aimerai savoir si je suis dans mes droit de payer que ma partie donc total diviszr par 7 ou si je ne suis pas dans mes droit. Sachant que mes frère et sœur qui ne son sois disan pas soldable toucheront le capital décès. Cordialement merci d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés